

La sécurité : première des priorités des liquides Végétol®

Les tragiques évènements aux US ont ramené la vape à la réalité : inhaler des substances n'a rien d'anodin. Gagner encore en sécurité est désormais plus que nécessaire pour reconquérir les consommateurs et les primo-accédants.

Jusqu'à cet été, en termes de balance bénéfice-risque, la vape jouissait dans l'opinion d'un avantage incontestable face au tabac. Elle ne tuait pas. On a beau dire autour de nous qu'il s'agissait de produits illégaux et toxiques ou "faits maison", le mal est fait. Alors comment remonter la pente qu'on avait mis tant de temps à gravir ?

GARANTIR UNE SÉCURITÉ RENFORCÉE POUR RASSURER LE CONSOMMATEUR

Un discours clair sur la sécurité est la condition préalable pour convaincre sur le bénéfice de la vape comparée au tabac.

Rappelons tout d'abord au consommateur qu'un fabricant engage sa responsabilité civile et pénale lorsqu'il met un produit sur le marché. Elaborer, fabriquer, contrôler un liquide est avant tout l'affaire de personnes expertes et qualifiées. Aussi, il s'agit de mettre au point des liquides sur la base d'un cahier des charges très strict :

- garantir la stabilité de nos produits dans les conditions normales de vapotage mais aussi de mésusage du matériel. C'est pourquoi, nous avons mis un test de stabilité thermique de nos formules entre 50 et 350°C ;
- écarter toute molécule à risque ou suspecte en dressant une liste négative et évolutive des substances qui ne rentreront jamais dans nos e-liquides. À titre d'exemple, les liquides Végétol®



ont déjà écarté plus de 750 molécules pour autant autorisées en alimentaire ;

- garantir notamment pour les liquides importés l'absence de molécules classées comme hautement préoccupantes par les autorités sanitaires européennes et internationales, (substances SVHC, liste des substances inscrites à la Proposition 65 de l'OEHA...);
- développer des formules allégées en arôme afin de limiter le nombre et la quantité de substances aromatiques à inhaler, conformément aux toutes premières recommandations du Professeur K. Farsalinos qui déjà nous alertait sur ce point au Vapexpo de Bordeaux en 2014 ;
- écarter toute molécule faiblement hydrosoluble et cristallisable dans les poumons ;
- s'appuyer systématiquement sur l'avis d'un expert toxicologue assermenté avant chaque mise sur le marché. Était-il évident au premier abord qu'une huile alimentaire dépourvue de toxicité par ingestion devienne mortelle par inhalation ?

RAPPELER QUE NOTRE OBJECTIF 1^{ER} EST DE DÉTOURNER DU TABAC

Cela implique un marketing responsable en s'adressant uniquement au fumeur et notamment :

- en développant des produits "adultes" c'est-à-dire que l'on ne pourra soupçonner d'être adressé préférentiellement à un jeune public et à ce titre par exemple, bannir tout colorant ;
- en s'adressant au primo-accédant avec un discours axé sur l'efficacité de l'e-cig notamment en matière de délivrance de la nicotine ;
- en insistant jamais assez sur l'intérêt d'un apport efficace de nicotine durant la phase d'arrêt de la cigarette et rappeler qu'elle n'est pas l'agent responsable de la mortalité liée au tabac ("les gens fument pour la nicotine mais meurent à cause des goudrons").

RASSURER PAR LA NATURALITÉ

Les couleurs vives et les saveurs intenses de certains jus évoquent trop souvent la chimie de synthèse et avec eux la cohorte des additifs et autres colorants alimentaires qui rebutent de plus en plus le consommateur. Aussi, interpellé quasi quotidiennement par le réchauffement climatique et une pollution croissante, ce dernier se tourne peu à peu mais résolument vers des produits plus respectueux de sa santé et de la planète.

En cela, au même titre que la vape sauve des vies, elle se doit aussi dans son domaine de relever pleinement le défi de la sécurité de ses consommateurs et de la protection de l'environnement. C'est bien ce à quoi nous nous attelons jour après jour en développant les gammes Végétol®.